

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Le lundi dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le conseil municipal, en séance publique, à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Monsieur Roland DELÉGLISE Adjoint, Madame Laure BRASSEUR, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY, Monsieur Laurent FALIERES, Madame Stéphanie PRINET MOROU, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Madame Éléonore PARMENTIER, Messieurs Jean Baptiste DAVID, Samuel MOUDOUROU, Messieurs Donatien PINON et Noël LOIRE, Madame Nathalie PHILION.

Absentes excusées, ayant donné pouvoir : Madame Élisabeth FORTE donne pouvoir à Madame Christelle BENSMAN, Madame Carole DUMILLON donne pouvoir à Madame Nathalie PHILION

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste DAVID assisté par Mesdames Manon LECLÈRE et Juliette BOUSSION

1. Approbation du Procès-Verbal du 03 octobre 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **par 18 votes Pour et 1 Abstention** d'approuver Le procès-verbal du 3 octobre 2024.

Monsieur Noel LOIRE précise qu'il n'y a pas eu de commission de travaux et de ce fait il ne comprend pas pourquoi nous avons parlé de cette commission dans le procès-verbal du 3 octobre 2024. Madame le Maire lui répond que c'était surtout afin d'expliquer le travail déjà réalisé par les pilotes des différentes commissions. Elle ajoute que des explications lui seront apportées par la suite en questions diverses sur la non-tenu d'une commission travaux à ce jour.

Madame le Maire demande l'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour, cela concerne une demande de subvention auprès de la CCPE au titre du fond de concours transition écologique pour la Chaudière de la mairie.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour en 10^{ème} position.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 3 octobre 2024
2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
3. Élaboration du PLUi-H de la CCPE : débat sur les orientations générales du PADD
4. Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste en catégorie A filière administrative en tant qu'attachée territoriale et fermeture du poste en catégorie B filière administrative en tant que rédacteur
5. Élargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des attachés territoriaux
6. Mise en place d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) composée d'une part fixe et d'une part variable pour la filière « police municipale » (en remplacement des primes actuelles)
7. Proposition d'une division de terrain en 2 lots situé entre le 867 et le 901 rue de la Gare cadastré au numéro AE 44
8. Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024
9. Autorisation donnée au Maire pour ester en justice
10. Demande de subvention auprès de la CCPE au titre du fonds de concours transition écologique pour la chaudière
11. Questions diverses

2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020. Il doit être rédigé dans les 6 mois suivants l'installation du nouveau conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que chaque membre en a été destinataire avec l'envoi de la convocation pour la réunion de conseil du 18 novembre 2024.

Madame le Maire explique que nous avons ajouté deux points :

Article 5 : Sur les conflits d'intérêt, pour compléter celui rédigé sous l'ancienne mandature.

Article 23 : Sur les Procès-verbaux

Pour information, est reconnu en conflit d'intérêt toute personne du conseil municipal étant en situation contractuelle avec l'une des structures objet de la délibération.

Pour exemple :

- En date du conseil municipal du 14 mars 2024, concernant le point n°4 à l'ordre du jour sur « Acquisition du fossé de Mme et Mr DEPPEN » j'ai quitté l'assemblée délibérante sans prendre part au débat et sans participer au vote puisque je vendais en tant qu'agent immobilier la maison de la famille DEPPEN.
- Deuxième exemple, si nous lançons un appel d'offres et que vous travaillez vous ou votre conjoint dans une des sociétés qui est candidate, vous devrez vous manifester, et sortir de la salle dans les mêmes conditions précédemment citées.

En cas de conflit d'intérêt, le conseiller ne pourra pas participer au vote et sera tenu de sortir de la salle.

Afin de prévenir de potentiels conflits d'intérêts, je propose qu'à chaque ouverture de séance, je rappelle que "si un élu se sent en conflit d'intérêt sur les points qui vont être abordés il sera prié de se faire connaître".

Remarque de Madame Béatrice BOULET-DOUVRY, elle dit qu'il serait bien de mettre la date de révision sur le règlement. Madame le Maire lui répond que la date sera ajoutée une fois le règlement adopté.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU aimerait qu'il y ait plus de précisions sur les membres de la famille dans l'article 5 concernant les conflits d'intérêts. Madame le Maire précise qu'il s'agit du conjoint, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ajoute que les enfants du foyer sont également concernés.

Monsieur Laurent FALIERES demande comment cela se passe si un membre du conseil se trouve en conflit d'intérêt et qu'il ne se manifeste pas ? Madame le Maire lui précise qu'elle ne peut pas connaître la vie privée et/ou professionnelle de tous les conseillers et que c'est à chacun de prendre ses responsabilités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

3. Élaboration du PLUi-H de la CCPE : Débat sur les orientations générales du PADD

Madame le Maire rappelle que chacun a reçu le projet « Élaboration du PLUi-H de la CCPE : Débat sur les orientations générales du PADD » par mail le 8 novembre 2024.

Elle précise que la délibération ne sera pas pour voter le projet du PADD mais pour lui donner l'autorisation de transmettre les échanges à venir sur le projet du PADD, à la CCPE.

Elle demande à Monsieur PINON Donatien si lors du précédent mandat, il a eu des réunions d'informations sur ce sujet à la CCPE ?

Monsieur Donatien PINON répond par l'affirmative, il dit que pendant les réunions se sont les éléments qui sont notés dans le document de 47 pages qui ont été évoqués.

Il explique que les grandes lignes concernent "des dents creuses", sites industriels, des panneaux photovoltaïques. Il ajoute que les discussions relatives à ce projet avaient déjà commencé du temps de Monsieur Hervé Cosme. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) découle du PLU selon Monsieur Donatien PINON.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande pourquoi Chevrières est en pôle intermédiaire et non en pôle équilibre comme la commune de Longueil Sainte Marie par exemple ? Monsieur Donatien PINON pense que la commune de Longueil Sainte Marie a été placée en pôle équilibre car elle a le port fluvial.

Madame Juliette BOUSSION précise qu'elle a assisté à une réunion sur le sujet et Longueil Sainte Marie a demandé à plutôt être classé en pôle intermédiaire.

Monsieur Philip MICHEL n'est pas d'accord avec le projet du PADD il souhaite qu'on ait des réunions d'informations car c'est un sujet complexe et il n'est pas d'accord avec tout ce qui se trouve dans les documents que nous avons reçus. Il précise qu'il n'est pas question de voter pour ce projet tant que l'on n'a pas eu plus d'explications.

Madame le Maire explique à Monsieur Philip MICHEL que ce n'est pas un vote du PADD, aujourd'hui on nous demande de voter pour acter qu'il y a eu un débat sur le projet de PADD.

Monsieur Philip MICHEL reprend la parole et indique que les entrées de village sont également évoquées. Il dit que la CCPE veut décider de tout à la place de la commune. Il ajoute, qu'on va nous imposer des choses et nous n'aurons pas notre mot à dire.

Monsieur Donatien PINON dit que ça va beaucoup plus loin que ça, c'est également la région, le département et c'est même la France qui impose la vision qui est expliquée dans ce projet.

Madame le Maire, indique à Monsieur Philip MICHEL qu'effectivement on a le droit de dire qu'on n'est pas d'accord et que l'on souhaite avoir des explications plus détaillées.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU, ajoute qu'en lisant le PADD elle s'est demandée si c'était des injonctions de construire des logements ou si, il s'agissait d'une projection ?

Madame Juliette BOUSSION indique que c'est une ébauche et que ce sont des propositions. Si l'on n'atteint pas le quota prévu ce n'est pas grave.

Madame Béatrice BOULET-DOUVRY dit que la réflexion qu'il faut avoir est de savoir si ce projet est réalisable ou non.

Madame Juliette BOUSSION reprend la parole, voici des exemples sur les propositions faites dans le projet. Ils se sont occupés de penser l'offre de formation, d'assurer le bon fonctionnement du réseau numérique, les transports en communs etc. Comme ils veulent développer l'activité touristique, ils proposent de protéger les paysages et les espaces naturels.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ajoute qu'il est prévu 30% de logements « diversifiés », ça veut dire du logement social, des appartements donc peut être des petits immeubles ou des plus petits logements qui prennent moins d'espace.

Selon Madame Juliette BOUSSION, Chevrières n'aura pas besoin de rajouter de petits logements car il y a déjà des zones de logements collectifs. Monsieur Donatien PINON dit que non pas forcément. Que ça ne sera pas forcément des logements collectifs mais ça peut être plus de petits logements de type T1 ou des T2.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU a peur que nous soyons « hyper construits ». Madame Juliette BOUSSION précise que non car nous avons déjà commencé à comptabiliser un certain nombre de logements. Les chiffres indiqués dans le projet ne tiennent pas compte des logements construits récemment.

Madame Laure BRASSEUR indique que certains logements sont très grands et sont occupés par des personnes seules alors que ce sont des logements qui pourraient être occupés par des familles de 3 ou 4 personnes voir plus. Dans ce projet, ils font le constat qu'il va y avoir une augmentation de la population et il nous donne des conseils pour pallier à cela.

Monsieur Philip MICHEL reproche qu'ils veulent nous imposer des normes. Déjà avec l'église qui est classée nous sommes bloqués sur certains permis de construire qui sont refusés à cause, parfois d'une simple porte d'entrée qui ne rentre pas dans les critères. Il a peur qu'avec ce projet cela soit encore plus compliqué.

Madame le Maire pose la question de faire venir Madame Denisart en charge de l'urbanisme à la CCPE pour qu'elle puisse nous expliquer.

Tous les membres du conseil sont d'accord pour faire venir Madame Denisart.

Madame le Maire demande à tous les membres du conseil, s'ils sont tous d'accord pour acter le débat qui vient d'avoir lieu et de transmettre ces remarques à la CCPE ?

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour sur les orientations générales du PADD pour l'élaboration du PLUi-H de la CCPE,
- De transmettre les remarques suivantes à la CCPE.

Cependant, nous demandons l'intervention de Madame Denisart pour plus d'explications.

4. Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste en catégorie A filière administrative en tant qu'attaché territoriale et fermeture du poste en catégorie B filière administrative en tant que rédacteur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour assurer les missions de secrétaire générale de mairie.

- Secrétariat général
- Élection
- CCAS
- Comptabilité
- Préparation des conseils municipaux et des délibérations et/ou des arrêtés
- Suivi de la partie ressources humaines dans sa globalité
- Élaboration des demandes de subvention et du suivi de celles-ci

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/12/2024, un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Simultanément, elle propose de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe qui avait été créé pour assurer les missions précitées.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Avec cette nouvelle catégorie d'emploi.

Madame le Maire indique qu'une candidate a été reçue et qu'elle remplit tous les critères, elle est déjà en poste dans une collectivité et cette candidate est en catégorie A. C'est pour cela que nous devons ouvrir un poste dans cette catégorie et par la même occasion fermer l'autre poste en catégorie B. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que nous avons reçu trois candidates en entretien.

Monsieur Noël LOIRE demande si la personne va s'occuper des payes ? Madame le Maire lui répond par la négative. Elle lui précise que depuis le mois d'octobre, elle a sollicité le centre de gestion pour réaliser les fiches de paie (par la formule appelée la paie à façon). L'avantage c'est que s'il y a un quelconque problème concernant un salarié suite à un arrêt de travail ou autres, ils nous font remonter l'information et gèrent tout.

Elle explique que nous avons découvert plusieurs anomalies. Elle cite pour exemple que lorsqu'un salarié est en arrêt maladie, il faut prendre un arrêté et elle a constaté que depuis 4 ans aucun arrêté n'avait été pris. Par conséquent, il a fallu tout reprendre (historique des arrêts maladie, date, etc.)

Madame Nathalie PHILION demande ça veut dire quoi prendre un arrêté ?

Madame le Maire lui répond que c'est un document que tu rédiges à chaque arrêt maladie individuellement pour chaque salarié. Monsieur Donatien PINON précise qu'il ignorait qu'il fallait prendre un arrêté pour chaque arrêt maladie, il délégait tout à sa secrétaire Alexandra en qui il vouait une confiance aveugle. Madame le Maire indique également qu'elle vient d'apprendre qu'on a certains agents qui sont en arrêt maladie depuis plusieurs mois et que ces derniers auraient dû passer devant des instances médicales, ce qui n'a pas été fait. Ils risquent de se retrouver dans une situation très précaire suite à une mauvaise gestion de leur dossier. Nous avons donc pris les rendez-vous nécessaires afin de régulariser la situation pour ses salariés.

Monsieur Philip MICHEL demande à Madame le Maire qu'elle donne le montant d'une paye (concernant la paie à façon). Madame le Maire indique que cela coûte 7 euros par bulletin de salaire et qu'il y a des droits d'entrée à régler une seule fois la première année qui sont de 2000 euros.

Madame le Maire ajoute que nous avons hâte que la nouvelle secrétaire arrive le 01/12/2024. Car actuellement nous gérons diverses tâches complexes, telles que les conseils municipaux (procès-verbaux, délibérations, etc.) actuellement nous les préparons. Nous gérons également toute la partie ressources humaines, mais ces tâches seront gérées par la nouvelle secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer, à compter du 01/12/2024, un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer les missions de de secrétaire générale de mairie_à temps complet,

- De supprimer simultanément le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 01/12/2024,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012- article 6411 du budget primitif de l'année 2025.

5. Élargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des attachés territoriaux

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 septembre 2018, le conseil municipal a mis en œuvre, à compter du 1^{er} novembre 2018 le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents titulaires et stagiaire à temps complet, temps non complet, temps partiel, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Les rédacteurs,
- Les adjoints administratifs,
- Les adjoints du patrimoine,
- Les adjoints techniques,
- Les agents de maîtrise

Madame le Maire expose que, suite à la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 01/12/2024, elle propose d'élargir, à l'ensemble du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le bénéfice du RIFSEEP au sein de la commune de Chevrières.

Il y a une part fixe versée mensuellement et une part variable versée en deux fois qui est basée sur des objectifs qui sont fixés lors de l'entretien individuel qui doit normalement avoir lieu chaque année. Pour information, il n'y a pas eu d'entretien individuel sur les 4 dernières années. Nous allons donc remettre en place les entretiens individuels chaque année.

Ainsi, les agents relevant de ce cadre d'emplois bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application de la délibération du Conseil Municipale en date du 24 septembre 2018 précitée.

Ils se verront donc placés dans un groupe de fonctions conformément aux critères professionnels fixés par ladite délibération et attribués un montant individuellement annuel de primes par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite des plafonds annuels fixés pour chaque cadre d'emplois de la façon suivante :

➤ Cadre d'emplois des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie de catégorie A

Le projet de délibération a été adressé au Comité Social Technique (représentants des collectivités et établissement publics du CDG 60), qui a rendu un avis favorable en date du 12 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'élargir le RIFSEEP au cadre d'emploi des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie de catégorie A.

6. Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux (IFSE)

Madame le Maire expose que suite à la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et l'indemnité d'administration et de technicité).

Ce nouveau régime repose ainsi sur la nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. « L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. »

Elle propose de mettre en place cette nouvelle indemnité à compter du 1^{er} janvier 2025, Le projet de délibération sera adressé au Comité Social Technique du CDG 60, pour avis.

Elle précise qu'ensuite, un arrêté pour fixer les montants attribués en fonction des responsabilités, des particularités dans les horaires de service, de l'engagement professionnel, de la manière de servir sera rédigé par ses soins.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU demande si le rôle de ce comité c'est pour vérifier si on fait bien les choses. Madame le Maire lui répond par l'affirmative.

Madame le Maire ajoute qu'au niveau de l'état des lieux qu'on a fait nous nous sommes rendu compte que 48 délibérations n'ont pas été envoyées au contrôle de la légalité (la sous-préfecture) sous la mandature précédente. Et pour qu'elle raison ? On ne sait pas.

Monsieur Philip MICHEL demande à Madame le Maire si elle peut expliquer concernant la trésorerie.

Monsieur Philip MICHEL prend la parole et explique qu'il a cherché la délibération pour les travaux de la rue de la gare mais qu'il n'en a trouvé aucune.

Madame le Maire, explique que les délégations consenties au Maire sont de 20 000 euros, elle indique que c'était le même montant sous la mandature précédente. Monsieur Donatien PINON confirme ce montant. Elle explique qu'au-delà de cette somme il faut passer par un vote du conseil municipal pour ensuite pouvoir prendre une délibération qui permettra à la trésorerie de pouvoir régler les factures concernées par la délibération prise par le conseil.

En ce qui concerne les travaux de la rue de la Gare, ne trouvant pas de délibération pour la Tranche 1 et pour la Tranche 2, nous avons contacté la trésorerie afin qu'elle nous envoie la délibération. Celle-ci après avoir fait des recherches, s'est rendu compte qu'il n'y avait pas eu de délibération concernant ces travaux d'un montant de plus de 450 000 euros. Ils étaient donc bien embarrassés puisqu'il n'aurait jamais dû débloquer une telle somme sans délibération.

Dès lors que des travaux dépassent 20 000 euros, le conseil doit délibérer sur le projet. Il doit y avoir un vote et ensuite une délibération afférente à ce vote.

Madame le Maire demande à Monsieur Donatien PINON pourquoi il n'a pas fait voter le conseil concernant les travaux de la tranche 1 et 2 de la rue de la gare.

Monsieur Donatien PINON répond que personne ne lui a dit qu'il fallait un vote et une délibération ni le maître d'œuvre ni sa secrétaire.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui indique que ce n'est pas le travail du maître d'œuvre de dire qu'il faut prendre une délibération et passer par un vote.

Madame le Maire est très surprise que Monsieur Donatien PINON ne soit pas au courant qu'il faille passer par un vote pour des travaux si onéreux car étonnamment, concernant les demandes de subventions afférentes à ces travaux, il y a eu des votes en conseil municipal et ensuite des délibérations.

Madame Manon LECLÈRE ajoute que l'attribution du marché de la rue de la Gare n'a jamais été évoquée dans les réunions de conseil, aucun procès-verbal n'en fait mention. Il n'y a eu aucun vote pour l'attribution du marché à la société EUROVIA et également à la société LOISELEUR pour les espaces verts.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que nous avons également constaté que sur un extrait de délibération concernant les demandes de subventions pour la tranche 3 de la rue de la gare, les chiffres sont précis, les montants indiqués sont détaillés alors que dans le procès-verbal du conseil municipal soumis au vote les informations sont imprécises, pas détaillées et pas chiffrées. Un extrait de délibération ne peut pas être plus précis qu'un procès-verbal.

Monsieur Philip MICHEL demande à Monsieur Donatien PINON pourquoi il a signé un marché pour la tranche 3 le 28-06-2024 pour un montant 492 000 euros/HT pour la société Eurovia et 42 000 euros/HT pour l'entreprise Loiseleur soit un total de 540 000 euros/HT, alors qu'encore une fois il n'y avait pas eu de vote en conseil municipal pour l'attribution du marché concernant la troisième tranche et qu'en plus les élections avaient déjà eu lieu et qu'il savait qu'une nouvelle équipe municipale avait été élue.

Monsieur Donatien PINON répond que personne ne lui a dit qu'il fallait une délibération mais ne répond pas sur son empressement à signer un marché alors qu'il avait perdu l'élection.

Madame le Maire précise que la nouvelle équipe a contacté Eurovia pour repousser les travaux de la tranche 3 car au vu des finances il nous est impossible de réaliser les travaux. Nous avons également dû prendre contact avec le Sezeo car nous avons une facture de 115 000 euros en attente de paiement pour les candélabres de la rue de la gare que nous ne pouvons pas payer car sinon il nous sera impossible de payer les salariés.

Nous avons récupéré la commune dans une situation financière plus que préoccupante, nous allons vous en parler ensuite dans le point finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de mettre en place l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux (ISFE).

7. Proposition d'une division de terrain en 2 lots situé entre le 867 et le 901 rue de la Gare cadastré au numéro AE 44

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le terrain situé entre le 867 et le 901 rue de la Gare, cadastré au numéro AE44, figure au budget pour la somme de 90 000 euros. Elle informe l'assemblée du souhait de diviser cette parcelle en deux lots. Elle précise que le terrain fait environ 23,50 mètres de façade et que le coût d'un géomètre serait d'environ 3000 euros.

Ce terrain a une superficie d'environ 2600 m² et il est constructible sur 1000 m² environ.

Pour construire, au niveau du PLU il faut soit 3 mètres de chaque côté ou alors il faut être en limite séparative.

Les deux agences qui ont fait les estimations ne sont pas raccord sur le prix.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que chaque lot pourrait être mis en vente à 85 000 euros selon les agences.

Nous avons eu des estimations entre 115 000 € et 120 000 € pour l'ensemble du terrain. Madame le Maire précise qu'on pourrait le vendre nous-mêmes pour rentabiliser encore plus la vente.

Madame Nathalie PHILION demande si la Mairie a le droit, Madame le Maire et Monsieur LANGLOIS-MEURINNE lui répondent par l'affirmative.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU demande est-ce que si on le divise en deux il y aura des servitudes, Madame le Maire lui répond par la négative.

L'idée est de mettre en vente en divisant le terrain en deux lots. Et éventuellement si une personne est intéressée pour acheter l'intégralité, on ne se ferme pas les portes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la mise en vente du terrain et accepte la possibilité de diviser la parcelle cadastrée AE44 en deux lots.

8. Décision modificative n°1 au budget primitif 2024

Madame le Maire, donne la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE qui explique que, suite à un cas de force majeure, la commune doit procéder au remboursement de deux locations de salle municipale. Ce remboursement de 500 euros n'ayant pas été prévu au budget, une décision modificative doit être votée.

Madame le Maire précise qu'il s'agit juste d'un jeu d'écriture. Ce problème de salle datait de 2023 et devait être remboursé au mois de mai et comme cela n'a pas été fait nous devons le mettre au vote.

Madame Nathalie PHILION demande si cela concerne un ou deux remboursements, Madame le Maire lui répond qu'il s'agit de deux remboursements de 250 euros soit un total de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, est d'accord pour transférer 500 euros du chapitre 011 - charges à caractères générales vers le chapitre 022 - Dépenses imprévues qui lui-même permettra d'alimenter le compte de l'article 673 - Titres annulés.

9. Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Madame le Maire, rappelle que l'autorisation d'ester en justice consiste à lui donner l'autorisation de prendre l'initiative de saisir une juridiction pour faire valoir les droits ou défendre les intérêts de la commune. Effectivement, nous avons actuellement un dossier sensible concernant la souscription à un pack bureautique qui peut potentiellement demander l'expertise d'un avocat.

Je vais laisser la parole à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que, dans le précédent mandat, malgré plusieurs demandes de conseillers municipaux qui s'étonnaient d'une multiplication par quatre du budget informatique de la commune, il n'avait pas été possible d'avoir la réponse.

Ce que nous avons découvert dépasse l'entendement. Il s'agit de signatures successives de 6 contrats de location ou de maintenance auprès de la société SI Bureautique qui engagent la commune pour 5 ans.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande à Monsieur Donatien PINON de nous expliquer pourquoi 6 contrats de location successif ont été signés, le 1er contrat aurait été signé en juin 2023.

Monsieur Donatien PINON répond que d'abord il y a eu plusieurs contrats car il avait d'abord les photocopieurs, ensuite la téléphonie et ensuite l'informatique. Il explique qu'il a voulu changer car selon ce qui lui a été dit nous n'étions pas aux normes. Il précise qu'une autre société devait intervenir pour régulariser la situation.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE reprend la parole, le montant total est de 39.920 euros annuels soit près de 200 000 euros sur les 5 ans et cette somme ne prend pas en compte les coûts de communication. Cette décision n'est passée ni par un vote ni même par une information au conseil alors que les délégations du maire sont de 20.000 euros.

Pire, l'ancien Maire Monsieur Donatien PINON a signé un document sur lequel il déclare je cite « Je soussigné M PINON atteste qu'à la suite de l'étude réalisée, l'offre des partenaires SI Bureautique et Locam pour le matériel bureautique et informatique a été retenue. Je reconnais avoir respecté les modalités de publicité et de mise en concurrence du code des marchés publics ».

Nous n'avons trouvé aucune étude et aucun devis de concurrents. Au contraire, nous avons appris que le 1er contrat a été signé au premier passage du commercial, sans aucune référence sur le sérieux de la société.

Ces contrats sont extrêmement confus, peu sont datés.

Cette société promettait de faire des remboursements de 56.602 euros au titre des indemnités de rupture anticipée que la mairie allait devoir payer à ses prestataires de

l'époque : leasing de BNP pour Toshiba et Orange principalement. Mieux encore, cette société a embarqué nos photocopieurs en promettant de résilier les contrats en notre nom. La mairie a été bernée, les contrats n'ont pas été arrêtés et les sommes promises par SI Bureautique n'ont pas été versées pour l'essentielle.

Par contre, dans le même temps la mairie continuait à payer les anciens prestataires. Et personne ne réclamait les photocopieurs ! Aujourd'hui BNP nous réclame un peu plus de 30.000€ pour rupture abusive et anticipée de contrat !

Pour votre information, en 2022, la location maintenance des téléphones et standard de la mairie avait coûté 1.800 euros et celle de tous les photocopieurs 11.700 euros.

Au final : en comptant le coût de la location, les indemnités de rupture anticipées, le doublon des factures payées (qu'on ne récupèrera pas car on n'avait pas résilié) et les frais d'avocats c'est une bêtise qui pourrait avoisiner 100.000 euros de coût pour la commune pour l'année et tout cela sans compter le temps à passer pour démêler cet imbroglio et le risque de coupure du téléphone. Nous avons dû stopper les factures le temps de démêler tout le dossier donc il y a plusieurs factures en attente.

Monsieur Samuel MOUDOUROU demande s'il y'a eu une délibération ? Madame le Maire lui répond par la négative. Elle montre les contrats sur papier carbone signés par Monsieur Donatien PINON et Madame Carole DUMILLON (je vais vérifier). On peut constater qu'à chaque nouveau contrat il y a des prestations de rajoutées. Elle précise aussi que la mairie a payé les contrats en double.

Monsieur Donatien PINON reconnaît qu'il était en conflit avec cette société SI Bureautique et que SI bureautique leur avait dit que les contrats BNP et orange étaient résiliés, il pensait que c'était fait malgré le fait de continuer à payer les factures. Il ajoute que d'autres mairies se sont faites arnaquées. Madame Stéphanie PRINET-MOROU propose une saisie collective contre SI bureautique.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande comment malgré nos demandes concernant l'explosion du budget bureautique rien n'était communiqué et comment ils ont pu engager autant d'argent sans passer par le conseil.

Monsieur Donatien PINON dit que ça s'est fait comme ça.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU demande à Monsieur Donatien PINON à quel moment il s'en est rendu compte, Monsieur Donatien PINON répond on s'en est rendu compte qu'en on a commencé à recevoir les factures de Toshiba.

Madame le Maire demande à Monsieur Donatien PINON qui était au courant, Monsieur Donatien PINON répond que Madame Carole DUMILLON était au courant. Madame le Maire précise que oui elle était forcément au courant puisqu'elle a signé certains contrats.

Elle lui demande ce qu'ils ont mis en place pour pallier à ce qui ressemble à une arnaque commerciale, Donatien PINON reste sans réponse.

Elle rajoute, maintenant c'est à nous de gérer tous ces problèmes. Donc, tu vois Donatien mon équipe de bras cassés, l'épouvantail, gargamel comme on a pu voir sur les réseaux sociaux reprennent tous les problèmes que toi et ton équipe avez semé.

Monsieur Donatien PINON se défend de médire sur la nouvelle équipe, Madame le Maire lui répond que certains de ses proches le font pour lui sur les réseaux sociaux, et lui dit qu'il pourra vérifier ces dires sur les publications de sa femme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise, Madame le Maire à désigner un avocat pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire SI Bureautique et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

10. Demande de subvention à la CCPE au titre du fond de concours transition écologique pour la chaudière

Madame le Maire explique que la chaudière de la mairie est tombée en panne et qu'elle n'est pas réparable. Par conséquent nous avons fait établir deux devis.

Le premier par la société Quertelet 11 940 euros TTC et le deuxième par la société Desforges et Meunier 12 518.40 euros TTC pour la même prestation.

Monsieur Philip MICHEL indique que la chaudière à 40 ans.

Nous avons retenu l'entreprise Quertelet le coût sera de 11 940 TTC.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que Madame Mercier, Présidente de la CCPE nous a répondu oralement que nous pouvions avoir une dérogation pour obtenir une subvention par anticipation au titre du fond de concours Transition Ecologique 2025.

Monsieur Philip MICHEL a rappelé l'entreprise Quertelet pour avoir aussi un devis sur des robinets thermostatiques et le brûleur à gaz à la salle municipale. Nous devrions recevoir le devis dans les prochains jours.

Madame Béatrice BOULET-DOUVRY dit que peut-être il faut attendre le devis pour les robinets avant de faire la demande de subvention.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique qu'effectivement nous allons attendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention à la CCPE au titre du fond de concours transition écologique 2025 pour la chaudière de la mairie.

11. Questions diverses

Madame le Maire donne la parole aux responsables des différentes commissions afin qu'ils puissent expliquer le travail de leurs commissions.

Commission Travaux : Monsieur Philip MICHEL prend la parole.

Les employés communaux ont entretenu le cimetière pour la Toussaint. Ils ont également fait les tontes et entretien des chemins à l'est et à l'ouest.

Tonte et entretien du stade. Beaucoup de temps et heureusement la saison est terminée. Vivement l'installation d'un robot. Des devis sont en cours.

Réalisation des travaux de l'école. Mise en place des fresques dans la cour. Les luminaires du groupe nord ont été changés. Tous les petits travaux dans les classes ont été effectués.

Entretien du parc pour le 11 Novembre.

Le remplacement de la Chaudière est prévu le 20 Novembre 2024.

2 employés municipaux ont passé leur CACES afin de manœuvrer la nacelle. 3 jours de stages. Ils ont réussi leur examen tous les 2. Félicitations à eux.

La nacelle ne fonctionne plus et il y en aurait entre 10 000 et 15 000 euros de travaux. Nous avons donc loué un camion nacelle pour installer les décorations de Noël.

Madame le Maire intervient en précisant que la nacelle était en panne, et qu'il y en aurait pour plus de 12 000 € de travaux.

Commission Communication : Madame Manon LECLÈRE prend la parole.

Le nouveau bulletin municipal du mois d'octobre a été distribué et nous allons commencer à travailler sur la prochaine édition. Nous sommes actuellement en train de travailler sur la création du nouveau site Internet. Nous avons pensé remettre un panneau d'affichage sur la place, nous devons encore définir son emplacement. Madame le Maire ajoute que nous avons pensé que celui-ci pourrait être décoré par les enfants du Péricolaire sur des thèmes selon les saisons (Noël, Halloween, etc).

Commission Enfance-Scolaire : Madame Manon LECLÈRE.

Avec Monsieur Philip MICHEL nous avons fait le tour de toute les classes avant les vacances afin de faire le point sur les travaux à réaliser. Les travaux ont été faits pendant les vacances de la Toussaint par les agents techniques et je les remercie pour leur travail.

Nous avons assisté avec Madame le Maire au conseil d'école le mardi 5 novembre, celui-ci s'est bien passé et nous allons travailler sur les diverses demandes qui nous ont été faites (Mobiliers, TBI *tableau blanc interactif*, matériel pour PPMS *Plan Particulier de Mise en Sécurité*).

Madame Laure BRASSEUR indique que pour les TBI il y a eu des problèmes lors de l'installation précédente, donc bien faire attention si on repasse par la même société et d'être présent lors de l'installation.

Commission Environnement : Madame Juliette BOUSSION prend la parole.

Mise en place des conventions avec l'IMPRO

- Avec Monsieur Yann Le Gac pour les espaces verts : restructuration et entretien des massifs du clos du village (l'équipe a déjà fait les tailles)
- Avec Madame Louise Bertrand pour rénovation des panneaux, barrières, rambardes à l'école...

Mise en place du programme paysager 2025 : devis, restructuration des massifs en vivace et arbustes, déplantation des Ionicera du clos pour replantation.

Concertation pour le trafic des camions de betteraves avec les services de l'Etat (DDT) et d'autres communes qui sont d'accord pour nous aider à mieux répartir le trafic de camion.

Concertation pour le trafic dans les rues de Beauvais et Compiègne pour la vitesse.

Réalisation de l'état des lieux des bacs et étude de l'emplacement des bancs.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU, précise que ça vaut le coup de communiquer sur le bulletin concernant les interventions de l'IMPRO. Madame le Maire et Monsieur Philip MICHEL indique que nous avons également un stagiaire de 30 Ans qui vient de l'ESAT de Longueil Sainte Marie et un stagiaire de l'IMPRO.

Commission management : Madame le Maire prend la parole.

Je vais rester assez évasive car dans cette commission certaines informations sont confidentielles (type Ressources humaines...)

Nous allons remettre en place les entretiens individuels, certains salariés n'ont pas de fiche de poste.

Certaines anomalies ont été découvertes, notamment pour un agent avec un très grand nombre d'heures supplémentaires. Nous avons également constaté que certaines fiches de poste ont été modifiées la semaine qui a suivi les élections partielles avec diminution des tâches et modification des horaires de service. Suite à cette modification d'horaire de service sur les fiches de postes, nous avons un agent qui fait des heures supplémentaires tous les mois alors même que suite à un avenant son temps de travail est réduit.

Monsieur Donatien PINON prend la parole et dit qu'il en a entendu parler et il indique qu'il n'a jamais modifié et supprimé des tâches sur les fiches de poste. Madame le Maire lui précise que les fiches de poste de 2021 et celles nouvellement signées sont différentes. Monsieur Donatien PINON réfute ces accusations fermement en laissant croire qu'on avait usurpé sa signature et il demande la vérification de la signature électronique.

Madame le Maire lui indique qu'il n'est pas possible d'apposer une signature électronique. Monsieur Donatien PINON réfute de nouveau, il reconnaît des erreurs commises mais nie totalement la signature des fiches de poste remettant en cause l'intégrité des salariés concernés.

Madame le Maire lui précise que ces accusations sont passibles de sanctions voir de licenciement pour les salariés. Ce dernier répond que oui.

Commission Budget - Finances : Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE prend la parole.

Finances :

Lors du précédent conseil, nous avons été assez évasifs sur les finances de la commune. Même si nous ne sommes pas aidés par l'absence d'une secrétaire en charge des finances, nous pouvons être plus précis sans être pour autant être exhaustifs.

Avec Madame le Maire, nous avons eu un rendez-vous avec Monsieur Nivelles, Chef du service comptable de la Trésorerie, Monsieur Thorel, inspecteur des finances publiques et Monsieur Plataux qui est notre chargé de commune à la Trésorerie.

Parmi les remarques de la Trésorerie :

Des erreurs nombreuses dans la tenue de la comptabilité et du budget, la plus importante, c'est une erreur de 185.095 euros sur le budget, mais également des opérations d'amortissement non comptabilisées, des soldes de compte différents de 0.

D'autre part, leur analyse des finances de la commune est préoccupante.

En substance : la capacité d'autofinancement (CAF) c'est-à-dire la capacité de la commune à dégager des excédents de fonctionnement est proche de 0 du fait du niveau important de charges incompressibles (salaires, engagement, contrats, etc.).

Dans ces conditions, il faut soit réduire les charges, soit augmenter les impôts (ou les 2) car sinon il ne vous sera pas possible d'emprunter, donc par exemple de faire les travaux comme la 3^{ème} tranche de la rue de la gare.

Subventions :

Nous constatons que mise à part la toiture de l'Eglise, aucun dossier n'a été déposé en 2024. Pire, certaines subventions accordées n'ont pas été demandées et pour certaines, elles sont perdues car nous sommes hors délai. Ainsi, il nous avait été accordé un peu plus de 5000€ au titre du plan de relance pour le vitrail de l'Eglise, la somme est définitivement perdue car non réclamée, sans possibilité de dérogation car trop ancienne. Pour instruire le dossier subvention de la toiture de l'Eglise le département nous a demandé une pièce complémentaire le 6 février 2024, personne n'a répondu donc le dossier est totalement bloqué.

Le solde des subventions des T1 et T2 de la rue de la gare ainsi que celui du remplacement de fenêtres de la mairie n'ont pas été demandés alors que les travaux sont terminés. Pour certaines, il faudra faire des demandes de prorogation pour obtenir le solde du paiement, car la date est dépassée.

Budget :

On peut qualifier le budget voté en 2024 par la précédente équipe d'insincère ou de fictif. En effet, quand on met en recette un montant qu'on ne peut récupérer c'est une tromperie. Il ne faut donc surtout pas engager la dépense sinon on se trouve en défaut de paiement. Les terrains Appart'ages ainsi que le parking ont été mis au budget en recette or nous sommes en attente des décisions du tribunal pour le 1^{er} (il n'y a pas d'échéance pour le jugement) et pour le second le conseil municipal a décidé par un vote formel de le conserver comme parking. Mettre ces deux terrains comme des recettes c'est donc fictif !

Le défaut de paiement, c'est la situation dans laquelle la mairie s'est trouvée en fin d'année 2023. Nous vous avons informé que la mairie était à l'os fin 2023. Pour rappel il restait 66.000€ c'est-à-dire qu'elle n'avait plus les moyens d'assumer un mois de paye... En fait c'était encore pire ! Nous avons été informés par la société Eurovia qu'elle avait

présenté une facture d'environ 125.000 € en fin d'année 2023. Et que devant l'impossibilité de payer, l'ancien Maire Monsieur Donatien PINON a demandé à reporter cette facture sur le budget 2024. Monsieur Donatien PINON explique que Eurovia avait mis les deux tranches sur la même facture donc la facture n'était pas conforme pour pouvoir récupérer les subventions. Donc elle a dû être refaite.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui rétorque que même refaite, il était impossible de la payer avec la trésorerie de l'époque.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE reprend, le défaut de paiement c'est encore la situation dans laquelle nous nous trouvons de nouveau puisque dans le cadre des travaux de la rue de la gare, le SEZEO nous réclame une facture de 115.000 euros prévue au budget mais que nous sommes incapables de payer avec notre trésorerie. Pas de plan de trésorerie dans la commune c'est une aberration.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de passation, donc nous avons dû fouiller pour découvrir tous les dossiers en cours. L'ordinateur a été complètement vidé.

Monsieur Donatien PINON indique qu'il pensait que les secrétaires auraient fait la passation de dossier et que l'ordinateur qui a été vidé de dossiers personnels. Il dit que la secrétaire avait certifié que les subventions étaient envoyées.

Monsieur Donatien PINON indique que la décision de garder le terrain rue de la gare en parking a été prise après le vote du budget. Monsieur Roland DELEGLISE et Monsieur Philip MICHEL réfutent cette affirmation et précisent que cette décision de conserver ce terrain en parking est ancienne car il l'avait votée mais n'étaient plus présents pour le vote du budget.

Madame le Maire indique qu'elle a dû retrouver les divers codes d'accès au fur et à mesure car tous n'ont pas été donnés par la secrétaire. Monsieur Donatien PINON dit découvrir beaucoup de choses aujourd'hui et en être désolé.

Monsieur Philip MICHEL ajoute que quand Hervé COSME est parti il a laissé 775 000 euros dans les caisses. Monsieur Donatien PINON répond que ce n'est pas vrai, que cette somme tenait compte de l'emprunt. Monsieur Philip MICHEL indique qu'il a les documents pour justifier ce montant.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE évoque l'adresse mail wanadoo qui était déjà existante sous le mandat de Monsieur Hervé COSME (Maire avant Monsieur Donatien PINON). Il explique que nous n'avons pas les codes d'accès de cette boîte mail et il demande à Monsieur Donatien PINON de remettre les codes d'accès à la mairie. Monsieur Donatien PINON dit qu'il ne connaît pas les codes mais qu'il reçoit des mails concernant la mairie sur son téléphone portable encore aujourd'hui. Il redit ne pas avoir les codes de cette adresse mail, il les cherche.

Monsieur Philip MICHEL explique, en réponse à Monsieur Noel LOIRE, que pour le moment il n'a pas fait de commission travaux puisqu'il ne peut pas faire de travaux car il n'y a pas de budget.

Toutes les subventions de la rue de la gare n'ont pas été touchées, les finances sont au plus mal.

En conclusion : Les finances n'étaient tout simplement pas gérées, la comptabilité mal tenue et ces derniers temps, les demandes de subventions n'étaient pas déposées et pas réclamées. Et désormais, c'est à nous de gérer ces problèmes avec une absence de personnel au poste comptable !

Commission Associations : Monsieur Roland DELEGLISE prend la parole,

Il demande qui sera disponible le samedi 14 décembre pour la distribution des colis aux personnes âgées.

Le 25 novembre réunion du CCAS pour faire le point sur la distribution des colis. Le mercredi 20 novembre et le 28 novembre rendez-vous avec les associations pour les dossiers de subvention.

CCPE Madame Laure BRASSEUR prend la parole,

Concernant le conseil communautaire du 5 novembre 2024 qui contenait 23 points, elle informe très succinctement sur 6 points.

Une convention va être établie pour la création d'une connexion ferroviaire de l'installation existante à Longueil Sainte Maire vers le port fluvial.

La Halte-garderie itinérante devient très compliquée pour les communes par rapport à toutes les normes qu'il faut mettre en place. Celle qui est au siège de la CCPE est plus demandée par rapport à ce qu'elle propose aux parents qui préfèrent faire plus de kilomètres mais savoir que l'enfant est accueilli dans de bonnes conditions. La CCPE propose d'améliorer la plage des créneaux horaires.

Les travaux de la piscine à Estrées Saint Denis seront terminés fin Janvier. Le nom qui a été retenu est Aquaplaine.

Concernant les déchets, la CCPE nous a informé que la Taxe Ordure Ménagère pourrait augmenter entre 2025 et 2030. La loi AGEC nous oblige à faire encore plus sur le travail du tri de nos déchets, les quantités de déchets produits sur le territoire sont encore beaucoup trop importantes.

L'assurance des vélos électriques en libre-service passe de 1 200 euros à 3 000 euros par vélo. La CCPE a pris la décision de ne plus les assurer. Chaque personne devra prendre une assurance en responsabilité civil.

Modification du règlement intérieur pour le bus Hoplà la Navette. Ils ont décidé de revoir les conditions d'accès, baisse de l'âge à 11 ans pour que les collégiens qui terminent plus tôt puissent prendre le bus gratuit Hoplà pour rentrer chez eux plutôt par exemple. Dès que nous aurons plus d'informations les renseignements vous seront communiqués par le Panneau Pocket.

Pour notre commune concernant l'implantation de la station de vélos à assistance électrique et les abris vélos, nous avons trouvé un emplacement au niveau du parking rue de la Gare.

Commission Jumelage : Monsieur Laurent FALIERES prend la parole,

Le 26 octobre, nous avons accueilli 30 enfants allemands (8-17 ans) et leurs 9 accompagnateurs, hébergés dans 20 familles françaises. Un groupe de jeunes musiciens, accompagné de leur chef d'orchestre, faisait partie du voyage. La dernière visite remontait à 2019, avec seulement 9 participants.

Après un pot d'accueil, les enfants ont rejoint leurs familles avant un buffet convivial réunissant 110 personnes. Le dimanche, journée libre, a permis des sorties variées : Paris, parc d'attractions... Lundi, direction Boulogne-sur-Mer : pique-nique, jeux sur la plage et visite de Nausicaa, avec une belle ambiance dans les bus.

Mardi, jeunes musiciens français et allemands ont répété ensemble, suivi d'ateliers-jeux, un concert-spectacle et deux matchs de handball. La journée s'est conclue par une dernière soirée dans les familles. Mercredi matin, le groupe est reparti pour Zunsweier.

L'échange, animé et riche en moments forts, a renforcé le jumelage. Un groupe WhatsApp a facilité les partages entre parents, et le soutien de bénévoles a été précieux. Rendez-vous en mai 2025 pour les 40 ans du jumelage, avec l'espoir d'impliquer de nouvelles familles.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU prend la parole concernant la Maison médicale, elle a échangé avec Guy Hocquet qui sera l'agence en charge de la location. Madame le Maire m'a confié le dossier pour que j'informe les différents acteurs du secteur médicale de la commune et qu'ensuite je puisse transmettre l'information afin de faire savoir qu'il y aura prochainement une maison médicale sur Chevrières.

Monsieur Philip MICHEL précise qu'avec Madame le Maire ils ont reçu deux fois Monsieur Menningan pour des sujets de tout à l'égout et d'électricité et que pour le moment ils n'ont eu aucun retour.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU indique que la mise en location devait commencer fin novembre mais la date va être repoussée car il y a du retard dans les travaux. Date prévisionnelle d'ouverture septembre 2025.

Madame Béatrice BOULET DOUVRY demande des nouvelles concernant le Sitis, Madame le Maire, répond que c'est en bonne voie pour Janvier 2025.

Monsieur Roland DELEGLISE indique que les vœux du Maire sont prévus mi-janvier et qu'ils seront ouverts à toute la population. Il aurait besoin de plusieurs personnes pour l'organisation. Madame Manon LECLERE précise qu'ils auront lieu le samedi 18 janvier 2025 l'après-midi.

Madame le Maire, demande s'il y a des questions. Pas de question

22H47 la séance est levée



Le Maire adjoint,
Manon LECLERE

le 23/12/2024